

Avis du 23 septembre 2026

Avis d'ordonnance prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de NOUMEA
2 BOULEVARD EXTERIEUR
98848 NOUMEA CEDEX

DEMANDE D'INSERTION AU JOURNAL OFFICIEL DE NOUVELLE-CALEDONIE

AVIS D'ORDONNANCE PRONONÇANT LE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE

Tribunal ayant rendu une ordonnance prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire :

Tribunal de première instance de Nouméa

Date de l'ordonnance : 23 septembre.2026

Informations concernant les débiteurs :

Nom : BRUIREU épouse ROUSSELOT Prénoms : Georgina
Date de naissance : 02/07/1974
n° de département de résidence : BOURAIL (NOUVELLE CALEDONIE)

Les déclarations de tierce opposition devront être adressées au greffe du tribunal de première instance de Nouméa dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente publication.

Date d'établissement de l'avis :

Signature de l'expéditeur

Cachet du greffe

Renseignement obligatoire mais non publiés : Greffe du surendettement - Tribunal de Première instance de Nouméa
tel : 27.93.76
adresse mail : surendettement.tpi-noumea@justice.fr